

Le lundi 12 octobre 2015 – le douze octobre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

**Étaient présents**

M. Franck GUREGHIAN  
Mme Elisabeth BAUDESSON  
Mme Valérie FROMENT  
M. Laurent COMBE  
Mme Céline BRUNHOSO  
M. Michel KLUBA  
Mme Elodie SAUPIQUE  
Mme Marie-Odile LECLERE  
M. Yannick KERHARO  
Mme Anne-Sophie ROMAGNY  
M. Denis PETIT  
Mme Sylvie LONGHINI  
M. Guy RIFFE  
M. Laurent DAUPHINOT  
M. Daniel AUGUSTE  
M. Patrice MOUSEL  
Mme Armelle CHARBEAUX  
M. Jean-Michel LIESCH  
Mme Myriam DOBIGNY  
M. Pol GRIFFON  
M. Marc LOURDAULT  
M. Claude VIGNON  
M. Jean-Jack VELY

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. Christophe MADELAIN, excusé, ayant donné pouvoir à M. Laurent COMBE  
M. Thierry LEROUX, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie LONGHINI

**Absente excusée**

Mme Nathalie BELAMY

Mme Sylvie LONGHINI est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----  
**Ordre du jour**

1. Rentrée scolaire,  
- Effectifs scolaires et périscolaires,
2. Subventions 2015 aux coopératives scolaires,
3. Bilan des centres de loisirs des vacances d'été 2015,
4. Modification du tableau des effectifs communautaires,
5. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Nord Rémois,
6. Fixation du prix de vente TTC au m<sup>2</sup> pour la cession de la parcelle ZL 185 située sur le parc d'activités du Val des Bois 2<sup>ème</sup> tranche,
7. Avenants n°4 et 5 au marché de travaux passé avec l'entreprise CARI-THOURAUD pour le pôle scolaire à Boulton sur Suippe,
8. Point sur les travaux en cours,
9. Délégations exercées par le Président et le Bureau Communautaire,
10. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

-----  
**OCTOBRE 01**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 26 mars 2015 avec le Lycée des Métiers Europe à Reims représenté par Madame Annie FAURIE Chef d'établissement, concernant la mise en situation professionnelle de Madame Charlotte ZARANSKI au pôle scolaire et de services « LA DOLINE » à Warmeriville pour la période du 8 juin au 4 juillet 2015.

-----  
**OCTOBRE 02**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 10 juin 2015 avec Monsieur Alain DALLENNES Président de l'Association Télé Centre Bernon à Epernay concernant un atelier d'initiation à la prestidigitacion dans le cadre des ateliers vidé au sein de l'Espace Culturel « La Filature » à Bazancourt du 6 juillet au 10 juillet 2015 de 14h à 17h.

-----  
**OCTOBRE 03**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 avec Monsieur Fabrice WATEAU Principal du collège Georges Charpak à Bazancourt, concernant la mise à disposition d'un véhicule communautaire Volkswagen immatriculé BN-952-KF pour se rendre à Paris le 2 juin 2015 entre 10h et 20h afin de participer à un concours de Slam.

-----  
**OCTOBRE 04**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 22 juin 2015 avec Monsieur Fabrice WATEAU Principal du collège Georges Charpak à Bazancourt, concernant la mise à disposition du matériel pour l'animation de groupes de jeunes dans les locaux du Service Jeunesse Enfance Education durant les congés scolaires du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au mercredi 9 septembre 2015.

-----  
**OCTOBRE 05**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 16 juin 2015 avec Monsieur Patrice MOUSEL Maire de la commune de Warmerville, concernant l'utilisation du stade et des vestiaires du complexe sportif « Laurent Lecomte » pour la journée du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par le Service Jeunesse Enfance Education afin d'y organiser un pique-nique.

-----  
**OCTOBRE 06**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 juin 2015 avec Monsieur Patrice MOUSEL Maire de la commune de Warmerville concernant l'utilisation du stade et des vestiaires du complexe sportif « Laurent Lecomte » pour la période du 23 juillet au 24 juillet 2015 par le Service Jeunesse Enfance Education afin d'y installer un mini-camp.

-----  
**OCTOBRE 07**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 30 juin 2015 avec Monsieur Sébastien CARLIER Président de l'Association Mister Fred, concernant un atelier de sensibilisation et d'initiation aux arts du cirque dans le cadre des centres de loisirs d'été de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe du 27 juillet au 31 juillet 2015 de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (18h pour le 31 juillet 2015).

-----  
**OCTOBRE 08**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 27 juillet 2015 avec Monsieur René-Paul SAVARY Président du Conseil Départemental de la Marne et le collège Georges Charpak à Bazancourt, concernant l'accueil à la demi-pension des élèves des écoles primaires et maternelles de la commune de Bazancourt pour la durée de l'année scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

-----  
**OCTOBRE 09**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe a contracté auprès de la Banque Postale, un prêt de la somme de 1 000 000 € au taux fixe de 2,01 % sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera trimestriellement par annuité constante. Une commission d'engagement de 0,15 % du montant du prêt soit 1 500 € sera également due. La mise à disposition des fonds interviendra le 28 août 2015.

-----  
**OCTOBRE 10**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un avenant n°1 au marché initial signé le 17 avril 2015 (article 4.1) avec le groupement MEREAU-LABART a été passé le 3 juillet 2015 pour constater la nouvelle répartition du marché entre les deux entreprises attributaires.

-----  
**OCTOBRE 11**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE OCTOBRE 09**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe a contracté auprès de la Banque Postale, un prêt de la somme de 1 000 000 € au taux fixe de 2,01 % sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera trimestriellement par annuité constante. Une commission d'engagement de 0,15 % du montant du prêt soit 1 500 € sera également due. La mise à disposition des fonds interviendra le 28 août 2015.

-----  
**OCTOBRE 12**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne un prêt de la somme de 1 000 000 € au taux fixe de 1,39 % sur une durée de 2 ans dont le remboursement des intérêts s'effectuera trimestriellement et le remboursement du capital in fine. Une commission d'intervention de 1 000 € sera également due. Concernant le remboursement anticipé, il est autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû. La mise à disposition des fonds interviendra le 5 septembre 2015.

-----  
**OCTOBRE 13**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 4 septembre 2015 avec Monsieur Maurice BENOIST Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle « SIABAVE », concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de valorisation, d'aménagement et d'entretien de la rivière Suipe.

-----  
**OCTOBRE 14**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 8 septembre 2015 avec Monsieur Raphaël DUPONT, responsable adjoint de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance à Rethel, concernant la mise en situation professionnelle de Madame Madison VALET à l'école maternelle du groupe scolaire « René Chazot » à Bazancourt pour la période du 14 au 25 septembre 2015.

-----  
**OCTOBRE 15**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 13 août 2015 avec Madame Agnès DESCHAMPS, conteuse professionnelle concernant la participation de Madame Caroline BOILEAU animatrice des Relais Assistantes Maternelles de la C CVS et de la CCBB, à un stage « conter aux tout-petits » organisé le vendredi 18 septembre 2015 et le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 de 9h à 16h et le vendredi 2 octobre 2015 de 9h à 12h.

-----  
**OCTOBRE 16**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 27 juillet 2015 avec Madame Anne-Sophie ROMAGNY Adjointe aux Finances au Maire de la commune de Bazancourt concernant la mise à disposition de bureaux communaux à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

-----  
**OCTOBRE 17**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 10 septembre 2015 avec Monsieur Thibault LENOBLE, auto entrepreneur, gérant de la société BISCARA ETC concernant la mise en place de 3 cycles d'activités ayant pour thème le modelage, l'éveil musical et les jeux sportifs. Deux cycles pour les enfants de l'école maternelle et un cycle pour les CP/CE1.

-----  
**OCTOBRE 18**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 10 septembre 2015 avec Monsieur Pascal GUYOT Président de l'Association FLO and CO et Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt, pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle exclusivement en vue de la pratique de l'activité danse concernant les élèves de grande et moyenne section.

-----  
**OCTOBRE 19**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée le 3 septembre 2015 avec Monsieur Bernard WEBER Président de l'Association IN VITRO concernant l'animation d'un atelier théâtre à Boulton sur Suipe par Madame Elena Lloria Abascal destiné à 12 élèves du CE2 au CM2 à partir du jeudi 3 septembre 2015 et jusqu'au 2 juillet 2016

-----  
*Délibération du Bureau Communautaire du 7 septembre 2015*

*B2015/05*

*Ouverture / Réduction de crédits n° 2*

*5 pour*

**BUDGET PRINCIPAL**

**INVESTISSEMENT**

**Opérations financières**

**Non affecté en opération**

**RECETTES**

Article 10222	FCTVA	289 867 €
Article 024	Produits des cessions d'immobilisations	22 333 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>312 200 €</b>

**DEPENSES**

Article 1641	Remboursement capital de la dette	14 322 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 322 €</b>

**Opération 10005 Pôle scolaire et de services secteur est à WARMERIVILLE**

**DEPENSES**

Article 2313	Immobilisations en cours travaux	2 000 €
--------------	----------------------------------	---------

**Opération 10007 Réhabilitation Pôle scolaire et de services à BOULT/SUIPPE**

**DEPENSES**

Article 2313	Immobilisations en cours travaux	195 878 €
--------------	----------------------------------	-----------

**Opération 10009 Réhabilitation école maternelle et création locaux périscolaires à BAZANCOURT**

**DEPENSES**

Article 2313	Immobilisations en cours travaux	100 000 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>295 878 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Article 60611	eau et assainissement	+ 1 600 €
Article 61521	entretien de terrains	- 15 000 €
Article 61522	entretien de bâtiments	+ 15 000 €
Article 6188	autres frais divers	+ 1 300 €
Article 6226	honoraires	+ 20 000 €
Article 6237	publications	+ 1 500 €
Article 6281	concours divers	+ 500 €
	<b>Total chapitre 011</b>	<b>+ 24 900 €</b>
Article 64138	autres indemnités	+ 14 322 €
Article 64168	autres emplois d'insertion	+ 10 000 €
	<b>Total chapitre 012</b>	<b>+ 24 322 €</b>
Article 73925	F.P.I.C.	+ 44 387 €
	<b>Total chapitre 014</b>	<b>+ 44 487 €</b>
Article 66111	intérêts de la dette	+ 5 193 €
	<b>Total chapitre 66</b>	<b>+ 5 193 €</b>
	<b>TOTAL GLOBAL DEPENSES</b>	<b>+ 98 802 €</b>

**RECETTES**

Article 6419	remboursement sur rémunération	+ 12 334 €
Article 6459	remboursement sur charges	+ 8 652 €
	<b>Total chapitre 013</b>	<b>+ 20 986 €</b>
Article 7067	redevances et droits des services	+ 28 012 €
	<b>Total chapitre 70</b>	<b>+ 28 012 €</b>
Article 7311	taxes foncières et d'habitation	+ 832 €
	<b>Total chapitre 73</b>	<b>+ 832 €</b>
Article 74124	dotation d'intercommunalité	+ 7 817 €
Article 74126	dotation de compensation	- 112 €
Article 74718	autres versements Etat	+ 6 000 €
Article 748314	dotation unique compensation TP	- 893 €
Article 74834	état de compensation taxes foncières	- 157 €
Article 74835	état de compensation taxe d'habitation	+ 2 700 €
Article 7488	autres attributions et participations	+ 33 617 €
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>+ 48 972 €</b>
	<b>TOTAL GLOBAL RECETTES</b>	<b>+ 98 802 €</b>

-----  
**Délibération du Bureau Communautaire du 5 octobre 2015**

**B2015/06**

**Droit de Prémption Urbain SCI LE CHENE**

**Parcelles ZL 152 ET ZL 164**

**Les Fortes Terres à Isles sur Suipe**

**7 pour**

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de prémption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Prémption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu le dossier présenté par la Société Civile Immobilière « Le Chêne » tendant à la cession des parcelles ZL 152 et ZL 164 cadastrées « Les Fortes Terres » à Isles sur suipe, d'une superficie globale de 25 ares sur ladite zone à la société MONTIEL.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** de ne pas faire usage du Droit de Prémption urbain sur ce dossier

-----  
**Installation d'un nouveau délégué**

Suite à la démission de Madame Francine MATHIEU, Monsieur le Président installe un nouveau délégué pour la commune d'Isles sur Suipe : il s'agit de Monsieur Daniel AUGUSTE qui nous précise qu'il souhaite être membre des commissions suivantes :

- ✓ Commission gestion du Patrimoine
- ✓ Commission Environnement.

-----  
**Rentrée scolaire 2015/2016**

M. COMBE, Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire fait le point sur les effectifs scolaires et périscolaires pour la rentrée 2015/2016.

**GROUPEMENT PEDAGOGIQUE CONCENTRE POLE SUIPPE DES MARAIS**

**AUMENANCOURT / SAINT ETIENNE SUR SUIPPE**

- Maternelle

PS	15
MS	15
GS	29

2 Classes ⇒ 59 élèves (61)

- Elémentaire

CP	17
CE1	12
CE2	18
CM1	11
CM2	20

3 classes ⇒ 78 élèves (78)

**BAZANCOURT / POLE RENE CHAZOT**

- Maternelle

PS	21
MS	43
GS	29

4 classes ⇒ 93 élèves (101)

- Elémentaire

CP	26
CE1	26
CE2	38
CM1	25
CM2	34

6 classes ⇒ 149 élèves (149)

Pour le secteur :

- + 1 poste de psychologue scolaire
- + 1 poste ZIL
- + 1/3 poste Maître E spécialisé
- + 1 poste éducateur de vie scolaire

## BOULT SUR SUIPPE

### - Maternelle

PS	17
MS	25
GS	23

3 classes ⇒ 65 élèves (65)

### - Elémentaire

CP	19
CE1	35
CE2	23
CM1	28
CM2	27

5 classes ⇒ 132 élèves (137)

## REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CONCENTRE POLE LA DOLINE HEUTREGIVILLE / ISLES SUR SUIPPE / WARMERVILLE

### - Maternelle

PS	42
MS	46
GS	49

5 classes ⇒ 137 élèves (130)

### - Elémentaire

CP	39
CE1	59
CE2	41
CM1	39
CM2	50

9 classes ⇒ 228 élèves (211)

1/3 poste Maître E spécialisé

1 EVS

Création d'une direction unique

### TOTAUX dans les écoles publiques

<u>Maternelle</u>	<u>354 élèves</u>	<u>14 classes (- 3)</u>
<u>Elémentaire</u>	<u>587 élèves</u>	<u>23 classes (+ 12)</u>
<b>TOTAUX</b>	<b>941 élèves</b>	<b>37 classes (+ 9)</b>

Ce qui représente une hausse globale de 9 élèves par rapport à 2014/2015.

## ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERVILLE

### - Maternelle

TPS	6
PS	20
MS	17
GS	26

Soit 69 élèves pour 2 1/2 classes dont :

- Warmerville : 35

- Isles sur Suipe : 6

- Heutrégiville : 2

Ce qui représente 43 élèves de la CCVS

26 élèves sont extérieurs à la CCVS

### - Elémentaire

CP	13
CE1	19
CE2	9
CM1	20
CM2	8

Soit 69 élèves pour 2 1/2 classes dont :

- Warmerville : 36

- Isles sur Suipe : 6

- Heutrégiville : 5

- Saint Etienne/Suipe : 1

Ce qui représente 48 élèves de la CCVS

21 élèves sont extérieurs à la CCVS

**COLLEGE DE BAZANCOURT****EFFECTIFS**

6 <sup>ème</sup>	121
5 <sup>ème</sup>	113
4 <sup>ème</sup>	103
3 <sup>ème</sup>	<u>106</u>
<b>TOTAL</b>	<b>443</b>
SEGPA	<u>25</u>
<b>GLOBAL</b>	<b>468</b>

(+3) répartis ainsi :

Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe	:	408
Elèves de la Communauté de Communes Beine- Bourgogne	:	43
Autres	:	17

D'autre part, 5 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fréquentent le collège de Witry les Reims.

Concernant les actions périscolaires, un point est fait sur la fréquentation depuis la rentrée 2015 à savoir :

**PERISCOLAIRE**

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

SEPTEMBRE 2015 Effectifs moyens par jour		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		11	18	17	40	86
Midi	Mat.	21	25	22	62	130
	Elem.	33	43	62	100	238
Soir 0	Mat.	12	25	18	35	90
	Elem.	16	34	32	47	129
NAP	Mat.	6	10	5	17	38
	Elem.	7	12	20	28	67
Soir 1	Mat.	11	15	8	32	66
	Elem.	11	12	23	38	84
Soir 2		5	7	9	18	39

EFFECTIFS MOYENS EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015						
juin-15		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		13	15	18	34	80
Midi	Mat.	27	26	22	60	135
	Elem.	36	42	67	96	241
Soir 0	Mat.	28	37	23	44	132
	Elem.	27	29	32	60	148
NAP	Mat.	0	0	0	0	0
	Elem.	8	9	14	20	51
Soir 1 + NAP	Mat.	14	24	16	32	86
	dont NAP	0	0	0	0	0
	Elem.	19	25	38	58	140
	dont NAP	8	9	14	20	51
Soir 2		4	10	11	29	54

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI		sept-14	juin-15	sept-15
<b>BOULT/SUIPPE</b>	Repas	38	29	55 (dont 5 enfants d'Auménancourt et 16 enfants de Bazancourt)
	ADL Après-Midi	23	16	35(dont 5 enfants d'Auménancourt et 16 enfants de Bazancourt)
<b>WARMERVILLE</b>	Repas	75	63	52
	ADL Après-Midi	49	40	33

Il est précisé que les évolutions des créneaux horaires à savoir :

<b>EVOLUTION DES CRENEAUX HORAIRES</b>		2014-2015	2015-2016
	S0	15h45-16h30	15h45-17h00
	S1	16h30-17h30	17h00-18h00
	S2	17h30-18h30	18h00-18h30
	NAP	15h45-17h30	15h45-17h00

ne permettent pas de comparer les 2 années de façon précise.

D'autre part, la réorganisation du transport induit une baisse des effectifs de 35/40 enfants en S0 cette année.

Compte tenu de ces éléments, les effectifs sont en légère hausse par rapport à l'an passé du fait notamment de l'accueil des maternelles en NAP.

Nous avons également fait évoluer les taux d'encadrement dans le cadre du PEDT à :

- ✓ 1 animateur pour 12 enfants (au lieu de 10) en maternelle,
- ✓ 1 animateur pour 16 enfants ( au lieu de 14) en élémentaire,

Sauf pour les NAP où l'encadrement a été maintenu au niveau de l'an passé.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND NOTE** du compte rendu concernant les effectifs scolaires et périscolaires.

-----  
**OCTOBRE 20**

**Subventions aux coopératives scolaires 2015/2016**

**25 pour**

M. COMBE Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire, indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2015/2016 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition de calcul de la subvention :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,86 € par élève à chaque coopérative, (idem 2014)

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

	Effectifs 2014/2015	Effectifs 2015/2016	Rappel Subvention 2014/2015 en €	Subvention 2015/2016 en €
Coop.Pôle « Suipe des Marais » à Auménancourt	139	137	3 039	2 995
Coop.Maternelle René Chazot à Bazancourt	101	93	2 208	2 033
Coop.Elémentaire René Chazot à Bazancourt	149	149	3 257	3 257
Coop.Maternelle Boul s/Suipe	65	65	1 421	1 421
Coop.Elémentaire Boul/Suipe	137	132	2 995	2 886
Coop.Pôle « La Doline » à Warmerville	341	365	7 454	7 979
<b>TOTAL</b>	<b>932</b>	<b>941</b>	<b>20 374</b>	<b>20 571</b>



Ayant entendu cet exposé,  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**  
**DECIDE** de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.  
 La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2015.

-----  
**Bilan CLSH Eté 2015**

M. GUREGHIAN Vice-Président en charge de la commission extrascolaire fait le point sur la fréquentation des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant l'été 2015 à savoir :

ADL	AS	BA	WA
	2015	2015	2015
Semaine 28	28	69	86
Semaine 29	13	42	51
Semaine 30	24	39	53
Semaine 31	14	34	37
Semaine 32	Fermé	35	Fermé
Semaine 33	Fermé	32	Fermé
Semaine 34	Fermé	35	Fermé
Semaine 35	Fermé	Fermé	53
Moyenne	20	41	56

Variation par rapport à 2014 - 43 % - 20 % - 15 %

STAGES	2015	2014	2013
Vidéo	12	8	12
Poney	24	24	22
Cirque	15	12	12
Hip.Hop/Slam/ Théâtre	X	ANNULE	12
MULTISPORTS	12	12	12
SEJOURS	2015	2014	2013
Mer	36	36	36
Raid	17	16	16
Equitation	X	21	24
Camp C CVS	24		
3 jours	ANNULE	20	20

380 enfants différents ont participé à nos actions (Stages, accueils de loisirs et séjours)

40 animateurs, 5 directeurs.

3016 journées d'animation (- 22 % par rapport à 2014) en accueils de loisirs  
 315 journées d'animation (+ 12 %) pour les stages

L'accueil de Boulton sur Suipe étant encore fermé cet été en raison des travaux au groupe scolaire.

On constate une baisse de fréquentation notamment au niveau des accueils de loisirs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----  
**OCTOBRE 21**  
**Modification du tableau des effectifs communautaires**  
**25 pour**

Considérant que 4 agents de la Communauté de Communes ont obtenu une promotion de grade,  
 Considérant l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire siégeant auprès du Centre de Gestion de la Marne sur ces 4 promotions,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015**

1. Création d'un poste d'Agent technique de 1<sup>er</sup> classe à temps complet + heures supplémentaires,
2. Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps non complet pour une quotité horaire de 28.33/35<sup>è</sup> + heures complémentaires,

3. Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps complet + heures supplémentaires,
4. Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps complet + heures supplémentaires.

Les postes anciennement occupés par ces agents seront proposés à la suppression après avis du Comité Technique Paritaire lors d'un prochain conseil communautaire.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,  
VALIDE** les quatre modifications proposées.

-----  
**OCTOBRE 22**

***Modification des statuts du Syndicat Mixte du Nord Rémois***

***25 pour***

Vu la délibération N° CS 2015-12 en date du 9 juillet 2015 du Syndicat Mixte du Nord Rémois décidant de proposer à ses membres la modification suivante :

- Substitution de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne à la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de 2011,
- Création d'un statut de membres associés pour la Chambre d'Agriculture de la Marne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Epernay prévoyant les modalités de leur participation à la gouvernance,
- Suppression dans le préambule des statuts du projet de reconversion du site du commissariat à l'énergie atomique de Pontfaverger-Moronvilliers (hors périmètre du Syndicat Mixte du Nord Rémois).

Considérant les éléments précités,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE** de valider le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Nord Rémois tel que présenté et annexé à la présente délibération.

-----  
**OCTOBRE 23**

***Parc d'activités du Val des Bois***

***Fixation du prix de vente de la parcelle ZL 185 de 1 764m<sup>2</sup>***

***25 pour***

Considérant les demandes d'acquisitions formulées par différentes entreprises pour l'acquisition de la parcelle ZL 185 d'une superficie de 1 764 m<sup>2</sup>,

Considérant que ce parcellaire situé derrière l'entreprise JP MARTIN peut être cédé à un preneur ayant un accès au domaine public via d'autres parcellaires déjà viabilisés,

Après avis du Bureau communautaire, M. le Président propose de fixer le prix de vente du dit terrain à 30 € TTC soit un montant de 52 920 €.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente de la parcelle ZL 185 à 52 920 € TTC.  
(30€ TTC le m<sup>2</sup>).

-----  
**OCTOBRE 24**

***Construction du pôle communautaire et de services à Boulton sur Suipe***

***Avenants n° 4 et 5 MARCHE CARI THOURAUD***

***25 pour***

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Boulton/Suipe.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet B.A.U. Architectes et le chantier de construction ayant débuté fin décembre 2013, des travaux supplémentaires ont été nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise CARI THOURAUD, titulaire du lot unique.

L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
<b><u>AVENANT N° 4</u></b>	
TS 23 B regards avec tampons à carreler en pied des gouttières EP dans la venelle.	2 313,75
TS 24 bouchement en parpaings de 20 cm dans la venelle	855,00
TS 20 B modification du revêtement de la venelle	4 049,30
<b><u>TOTAL AVENANT 4</u></b>	<b><u>7 218,05</u></b>
<b><u>AVENANT N° 5</u></b>	
Frais de déménagement et remise en place du mobilier de l'école élémentaire par les services de la CCVS	- 420,00
<b><u>TOTAL AVENANT 5</u></b>	<b><u>- 420,00</u></b>
<b>TOTAL AVENANTS 4 ET 5</b>	<b>6 798,05</b>

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 4 et un avenant n° 5 au marché d'origine dont le montant globalisé est de 6 798,05 € HT. Le marché d'origine est ainsi porté à la somme de 4 707 299,28 € HT soit 5 648 759,14 € TTC.

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Travaux » et « Divers et Imprévus » de l'opération.

Incidence globale des avenants sur le marché initial : + 0,84 %

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'émission des avenants n°4 et 5 au marché d'origine de l'entreprise CARI THOURAUD d'un montant de 6 798,05 € HT.

Et **AUTORISE** le Président à signer les dits avenants.

-----

Point sur les travaux en cours

M. Pol GRIFFON informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de construction du pôle scolaire « Maternelle » et de services à Bazancourt.

Les travaux avancent très correctement, le planning est respecté et le chantier est très bien tenu à ce jour. La charpente devrait être posée pour fin novembre et le hors d'eau est prévu pour fin 2015.

Il indique également que les travaux de réparation des bardages des cours à Warmeriville a débuté.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE DE CES INFORMATIONS.**

-----

**OCTOBRE 25**

*Aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne.  
Programme annuel d'entretien de la rivière Suipe – Tranche 1  
25 pour*

Vu les statuts,

Vu les propositions de travaux d'entretien, de l'étude de diagnostic, d'aménagement, de valorisation et d'entretien de la rivière Suipe, demandée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 9 février 2015 pour la demande d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau de la mise en œuvre du programme d'action proposé dans le cadre de l'étude,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2015-DIG du 15 juin 2015 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de la Suiippe,

Vu le programme d'entretien 2015,

Vu le montant prévisionnel de ce programme, défini selon les critères et les demandes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, s'élevant à 21 117,20 € TTC dont 500 € TTC de publicité (la collectivité ne récupérant pas la TVA sur ces travaux inscrits en fonctionnement).

Ayant entendu cet exposé,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DECIDE

**D'ADOPTER** le programme annuel des travaux d'entretien, issu du programme quinquennal de l'étude sur la rivière SUIIPPE, à effectuer au titre du programme 2015 et d'arrêter son montant à la somme indiquée ci-dessus.

**DE SOLLICITER** de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, pour leur financement, des subventions aux taux les plus élevés possibles.

**D'IMPUTER** les dépenses et recettes résultant de l'exécution de ces travaux sur les lignes ouvertes ou à ouvrir à cet effet au budget 2015 et suivants.

-----  
**OCTOBRE 26**

***Aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne.  
Programme annuel de restauration de la rivière Suiippe – Tranche 1  
25 pour***

Vu les statuts,

Vu les propositions de travaux d'entretien, de l'étude de diagnostic, d'aménagement, de valorisation et d'entretien de la rivière Suiippe, demandée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 9 février 2015 pour la demande d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau de la mise en œuvre du programme d'action proposé dans le cadre de l'étude,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2015-DIG du 15 juin 2015 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de la Suiippe,

Vu le programme de restauration 2015,

Vu le montant prévisionnel de ce programme, défini selon les critères et les demandes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, s'élevant à 13 652 € TTC dont 500 € TTC de publicité, soit 11 376,67 € HT (la collectivité récupérant le FCTVA sur ces travaux d'investissement).

Ayant entendu cet exposé,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DECIDE

**D'ADOPTER** le programme annuel des travaux de restauration, issu du programme quinquennal de l'étude sur la rivière SUIIPPE, à effectuer au titre du programme 2015 et d'arrêter son montant à la somme indiquée ci-dessus.

**DE SOLLICITER** de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, pour leur financement, des subventions aux taux les plus élevés possibles.

**D'IMPUTER** les dépenses et recettes résultant de l'exécution de ces travaux sur les lignes ouvertes ou à ouvrir à cet effet au budget 2015 et suivants

-----  
Point sur le dossier « Loi NOTRE »

M. KERHARO rappelle la réunion informelle du Conseil Communautaire qui s'est tenue le 29 septembre 2015 lors de laquelle a été présenté l'état actuel de l'intercommunalité et débattu sur les évolutions possibles.

Il indique que le Préfet a dévoilé ce matin du lundi 12 octobre 2015 son projet de schéma à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui divise le Département en 12 EPCI.

Pour notre secteur, il propose la fusion de 4 communautés de communes à savoir :

- La Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe
- La Communauté de Communes Beine-Bourgogne
- La Communauté de Communes des Rives de la Suippe
- La Communauté de Communes du Nord Champenois

Ces 4 EPCI représentent 32 858 habitants pour 40 communes.

Il précise que le Préfet a proposé également la création d'une communauté urbaine de plus de 300 000 habitants regroupant :

- La Communauté d'Agglomération de Reims Métropole
- La Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne
- La Communauté de Communes de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Il indique que ce schéma n'est pas le fruit du hasard, il peut répondre à la demande de certains élus de notre département.

M. MOUSEL indique que cette communauté urbaine Châlons en Champagne/ Reims est une aberration alors que nos territoires contigus à l'agglomération de Reims et faisant partie du SCoT de Reims ne sont pas impliqués.

M. KERHARO indique que M. DETRAIGNE s'est également prononcé lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale contre cette nouvelle organisation regroupant Châlons en Champagne et Reims.

M. COMBE s'interroge sur la possibilité de ne fusionner que les 2 communautés de communes de Beine-Bourgogne et de la Vallée de la Suippe afin de répondre à la loi (+ 15 000 habitants).

M. KERHARO lui précise que cet amendement moins ambitieux que le projet préfectoral aurait très peu de chance d'être retenu tant par la CDCI que par la Préfecture.

Après débat, bon nombre de conseillers prônent un rapprochement avec Reims Métropole à condition que la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne ne soit pas intégrée à la nouvelle communauté urbaine. Cette contre-proposition correspondrait à l'aire du SCoT de Reims, ce qui donnerait une véritable pertinence au projet de création d'une communauté urbaine notamment en matière de maîtrise du développement économique et répondrait bien mieux à la réalité de bassin de vie rémois.

Le Conseil communautaire demande au Président Kerharo de rencontrer les Présidents des 7 autres Communautés de Communes afin d'envisager une fusion des 8 intercommunalités périphériques avec Reims Métropole.

M. KERHARO indique qu'une présentation sera faite à destination du Conseil Communautaire le Jeudi 29 octobre 2015 par le Cabinet Laurent BERNARD sur les hypothèses évoquées et leurs conséquences pour notre territoire.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.